Mise à jour logicielle : contrat de cession du droit d'utilisation de Bayerische Motoren Werke Aktiengesellschaft (situation 03/2010)

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la cession du logiciel „Update für BMW CE-Device Steuergerät" (ci-après dénommé le „Logiciel") par la société Bayerische Motoren Werke Aktiengesellschaft, Petuelring 130, D-80809 München (ci-après dénommée « BMW ») à l'utilisateur (ci-après dénommé le « Titulaire de licence ») en vue du téléchargement sur une clé USB et de son installation ultérieure dans son véhicule.

2. Droits d'auteur relatifs au logiciel

Le logiciel relève de la protection du droit d'auteur. BMW est le propriétaire unique des droits exclusifs, irrévocables, transférables d'utilisation du Logiciel, sans limitation de temps, d'espace ou de degré. BMW se réserve tous les droits de publication, de reproduction, de diffusion, de modification, d'édition et d'exploitation du Logiciel.

3. Cession du droit d'utilisation

Par le présent contrat, BMW cède au Titulaire de licence, à titre gratuit, le droit non exclusif, révocable et non transférable d'utiliser le Logiciel, dans le but exclusif de l'installer dans son véhicule.

En particulier, il est interdit au Titulaire de licence de modifier le Logiciel, de le copier (sauf pour les besoins de son installation sur le véhicule), d'en dériver des produits, de le communiquer ou d'en communiquer des copies à des tiers, ou de l'exploiter à titre commercial sous quelque forme que ce soit.

4. Durée de la licence

Le droit d'utilisation est accordé pour une durée indéterminée. Le droit du Titulaire de licence d'utiliser le Logiciel expire de plein droit en cas de violation d'une des dispositions du présent contrat. En cas d'expiration du droit d'utilisation, le Titulaire de licence est tenu de désinstaller le Logiciel de son véhicule.

5. Erreurs logicielles

Le Logiciel est mis à la disposition du Preneur en l'état (« as is »). Toute garantie d'aptitude à un usage particulier ou de non-violation de droits de tiers par BMW est exclue, sauf cas de dol.

6. Responsabilité

BMW décline toute responsabilité si, pour le téléchargement et l'installation du logiciel dans le véhicule, le Titulaire de licence utilise des équipements non fournis par BMW ou s'il télécharge ou installe le logiciel d'une manière non conforme au manuel d'installation.

La responsabilité de BMW n'est engagée qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave.

Indépendamment de toute faute de BMW, son éventuelle responsabilité en cas de dissimulation dolosive d'un défaut ou en vertu de la Loi [allemande] sur la responsabilité du fait de produits défectueux (« Produkthaftungsgesetz ») reste intacte. Les limitations de responsabilité du présent article ne s'appliquent pas à la responsabilité découlant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé.

7. Droit applicable et for

Tous les litiges relatifs au présent contrat relèvent exclusivement des tribunaux de la ville de Munich, sauf obligation légale contraire. Le droit applicable est le droit allemand.